



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la légalité

Le préfet

Limoges, le 30 AVR. 2024

Monsieur,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la SAS T'RHEA concernant le projet de centre d'engraissement de bovins « Terres de Chavaignac » sur les communes de Nieul et Peyrilhac, pour laquelle vous avez été désigné en qualité de commissaire enquêteur, s'est tenue du 11 mars au 12 avril 2024.

Par courrier du 16 avril 2024, vous sollicitez, en application de l'article L. 123-15 du code de l'environnement, un délai supplémentaire d'un mois pour la remise de votre rapport et de ses conclusions motivées en raison du grand nombre de contributions reçues au cours de cette enquête.

Je vous informe, en conséquence, qu'après avoir consulté le référent de la SAS T'RHEA, qui m'a transmis son accord le 25 avril 2024, j'émet un avis favorable à la remise de ces documents au plus tard le 12 juin 2024 au lieu du 12 mai 2024, date du terme du délai réglementaire de trente jours.

Mes services restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

François PESNEAU

Monsieur Pierre EDOUARD  
Commissaire enquêteur